

tion navale. On s'attend de dépenser, à même les crédits de cette année, environ un million de dollars à l'égard des avions de ce service.

M. Black (Cumberland): Cette dépense sera affectée à l'entretien et se rangera sous d'autres postes que ceux que j'ai mentionnés. On ne puisera pas ce montant à même les 45 millions votés pour la construction, ou à même les dix-neuf millions qu'on doit dépenser pour les appareils électroniques et les appareils de communication. En ce cas, je signale au ministre et au comité qu'une fois de plus on commet une grave injustice à l'égard des provinces Maritimes. Elles ont droit à une large part de cette dépense en fonction de toute norme qu'on pourrait établir. Vu nos réalisations durant la dernière guerre, en fait de construction d'avions,—car, je le répète, nous en avons construit plus que toute autre usine au Canada, ainsi que l'attestent les déclarations sous serment faites devant le comité des dépenses de guerre,—nous avons droit à un meilleur traitement. Voici que nous autorisons la dépense de 64 millions de dollars cette année, après en avoir dépensé plusieurs millions l'an dernier, mais pas un dollar n'a été affecté à notre région ou n'y a été dépensé.

M. Harkness: Tout d'abord, je voudrais toucher brièvement les observations que faisait le représentant de Westmorland au début de l'après-midi. Je tiens à féliciter le député et les autres membres de son unité du nombre des effectifs dont elle dispose, de la formation et de l'efficacité de cette unité, comme il l'a signalé. Je lui signale, cependant, que nous comptons d'excellentes unités à Calgary et à d'autres endroits du pays. Mes observations au sujet de l'armée de réserve ne visaient nullement à décrier ceux qui en font partie. Je rappelle à l'honorable député que je fais toujours partie moi-même de la réserve. Loin de critiquer le personnel de la réserve, comme il le prétend, je lui ai rendu hommage, ce dont le ministre m'a ensuite remercié. Je fais cette mise au point afin de dissiper toute fausse impression qu'on pourrait avoir quant à mon attitude vis-à-vis de l'armée de réserve.

Je dirai également à l'honorable député que je suis probablement mieux en mesure que lui de juger si la campagne de recrutement, à Calgary, a réussi. J'y étais et mon unité a participé à cette campagne. Au cours d'une campagne, nous avons obtenu une recrue; au cours d'une autre, nous en avons obtenu deux; une troisième ne nous a valu aucune recrue. Je puis en dire autant des autres unités. De fait, à Calgary, c'est précisément de la façon mentionnée par le député que nous obtenons de nouveaux mem-

bres pour l'armée de réserve: les membres de l'unité éveillent l'intérêt de leurs amis et les amènent à s'engager.

J'aborde maintenant une autre question: le fait, qu'on a signalé vendredi, que le ministère de la Défense ne confie aucun de ses travaux classés ou secrets à l'Office national du film. Depuis vendredi soir, j'ai lu attentivement le compte rendu du débat qui a eu lieu ce jour-là à ce sujet. Je dois dire que, de ce fait, je ne saisis pas encore très bien la situation, et je suis sûr que tous les députés se trouvent dans le même cas. Il est extrêmement difficile, dans les circonstances, de se faire une idée exacte de la situation. Des précisions sont nécessaires sur plusieurs points. L'honorable député d'Acadia (M. Quelch) a fort bien exposé la question lorsqu'il a déclaré, ainsi qu'en fait foi le hansard à la page 2032:

Avant que le premier ministre formule sa déclaration, je croyais comprendre la situation. Il dit maintenant qu'on confie des travaux aux établissements qui garantissent de garder le secret. En d'autres termes, le triage n'est pas requis. Cependant, le ministre de la Défense nationale a dit plus tôt que ce travail est confié à des sociétés dont le personnel a déjà été examiné. Pouvons-nous dire que les entreprises qui exécutent actuellement le travail ont procédé au tri de leur personnel? Le ministre de la Défense nationale dit qu'elles l'ont fait, le premier ministre dit qu'elles ne l'ont pas fait, qu'elles ont simplement donné l'assurance que le secret serait respecté.

Le très hon. M. St-Laurent: Non, je ne dis pas qu'il n'y a pas eu examen; je dis que je n'en sais rien.

Quelques instants plus tard, il a dit:

Je ne puis affirmer que chacun des employés de ces sociétés a fait l'objet d'une enquête. Pour autant que je sache, nous faisons fond sur ces sociétés, non sur une décision prise par nous.

Je le répète, cela résume l'impression générale que m'a laissée la lecture de ces déclarations. Je ne sais quelle est au juste la situation.

Je remarque à la page 2026 du compte rendu que le ministre a déclaré que, s'il avait bonne mémoire, les enquêtes sur le compte des employés de l'Office du film ont commencé en mai 1949. Immédiatement après qu'il eut fait cette réponse, je lui ai demandé à quel moment on avait enquêté au sujet des employés des sociétés privées et qui avait été chargé de cette tâche. Il a répondu que, à sa connaissance, les enquêtes avaient été effectuées par la Gendarmerie royale du Canada. Il ne savait pas à quelle époque, mais il devait se procurer ce renseignement pour m'en faire part. C'est là une des questions auxquelles le ministre devrait répondre. Quand les antécédents de ces employés de sociétés privées ont-ils été examinés, et qui a accompli cette tâche? A ce même propos, je désire également savoir qui a